

Les notes du Labo

Mars 2011

N° 2

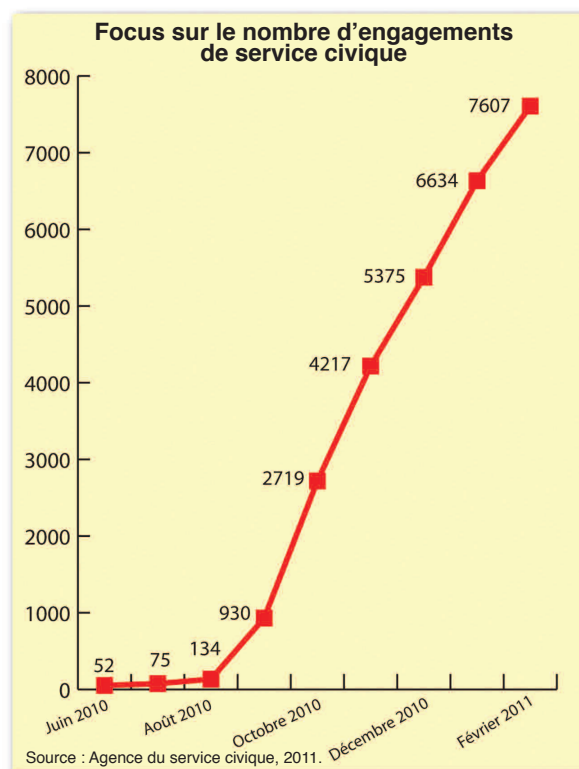


Le service civique un an après

Edité par :
l'Agence pour le Volontariat
et la Valorisation de
l'Engagement (AVE)
55 avenue Marceau
75116 Paris
Tél. : 01 78 16 40 20
www.ave-engagements.fr

Mis en place le 10 mars 2010, le service civique fête son premier anniversaire et affiche aujourd'hui, après l'échec de l'engagement de service civil, un bilan d'autant plus encourageant. En offrant aux jeunes volontaires un réel accompagnement dans leur parcours citoyen avec des missions intéressantes, utiles et valorisables dans le cursus universitaire et dans l'entreprise, le service civique pourrait être une réponse aux attentes des jeunes. Mais pour l'accompagner dans son évolution, une véritable réflexion doit être engagée afin d'aboutir aux améliorations qui permettront d'assurer l'avenir de l'engagement bénévole tout en respectant la diversité du monde associatif.

Mis en place en 1996, le service civil volontaire (SCV), complexe et mal connu, n'a jamais rencontré le succès escompté, n'attirant que 3 000 jeunes volontaires en 2 ans au lieu des 50 000 prévus. Cet échec a ainsi motivé une véritable réforme du dispositif afin de le rendre plus simple et mieux adapté aux contraintes des jeunes et des structures d'accueil. C'est dans ce contexte et après plusieurs mois de débats parlementaires que la loi du 10 mars 2010 a créé un service civique visant à renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale. La volonté d'encourager le civisme de la jeunesse, étant alors au cœur de toutes les préoccupations politiques.



De nouveaux objectifs

Pour sa mise en œuvre, le nouveau dispositif a été doté d'une agence dédiée réunissant l'Etat, l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire et l'association France volontaires. L'Agence du service civique a notamment pour mission de gérer la gestion des agréments nécessaires aux structures d'accueil et de rémunérer les volontaires

(entre l'indemnité mensuelle de 440 €, versée par l'Etat et la prise en charge de la couverture maladie et des cotisations retraite, une mission coûte environ 900 euros à l'Etat). Elle a pour cela, été dotée d'un budget 5 fois supérieur à celui du service civil, soit 40 millions d'euros en 2010 et 97 millions d'euros en 2011 et prévoit déjà une augmentation de 300 % dans les 3 prochaines années.

L'objectif annoncé lors de son lancement a été fixé à 75 000 missions de service civique d'ici 2014, soit, 10 % d'une classe d'âge du dispositif. Si le démarrage s'est révélé hésitant avec seulement 5 375 recrues sur les 10 000 espérées fin 2010, selon l'agence du service civique et son président Martin Hirsh, les candidatures s'accélérent depuis quelques mois, avec 25 000 inscriptions pour 2011 et 40 000 qui s'annoncent déjà pour 2012, dépassant largement les 15 000 missions proposées pour cette année.

Des agréments facilités pour les structures d'accueil

Les associations constituent avec les collectivités territoriales le principal lieu de mise en œuvre du service civique avec respectivement 84 % et 7 % des agréments délivrés. Ainsi, plus de 1 000 structures d'accueil ont été agréées à ce jour par l'Agence de service civique alors que seules 475 l'avaient été au titre du service civil volontaire. En effet, conformément aux propositions de l'AVE, la procédure de demande a été simplifiée et désormais un seul agrément est requis, contre deux auparavant, pour accueillir des personnes volontaires en service civique et bénéficier ainsi de l'aide de l'État.

Un cap à tenir

On peut considérer le bilan de cette première année d'existence comme assez encourageant quant à l'avenir de ce nouvel engagement et bien que l'Agence du service civique souhaite une augmentation du budget de 2011, de 40 à 80 millions d'euros pour « accélérer la montée en puissance du dispositif » et répondre à 10 000 missions supplémentaires. Il est important de rappeler que la mise

en place de ce nouveau statut est encore récente et complexe. Il est donc indispensable de le tester progressivement sur le terrain, en suivant les objectifs initialement fixés pour en corriger les erreurs éventuelles. C'est pourquoi l'AVE demande la mise en place d'audits réguliers et publics afin d'établir un bilan précis du service civique avant de pouvoir envisager de le généraliser à une plus grande échelle.

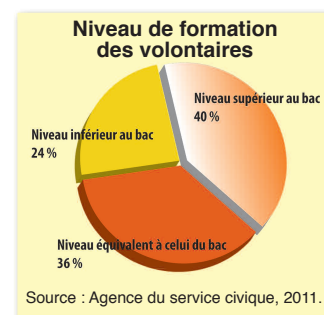
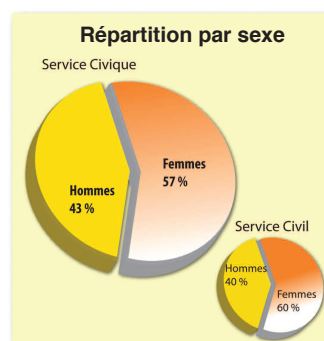
Du service civil au service civique

Les faibles résultats du service civil ont permis d'engager une réflexion efficace sur les faiblesses du système. Le service civique a ensuite apporté un éclairage différent à une même ambition : instaurer un service utile à la communauté et aux jeunes, dans le cadre de leurs devoirs envers la Nation. Alors que le terme « civil » avait pour vocation d'exclure toute connotation militaire, le mot « civique » se réfère quant à lui, à la notion de citoyenneté et de service au profit de la communauté.

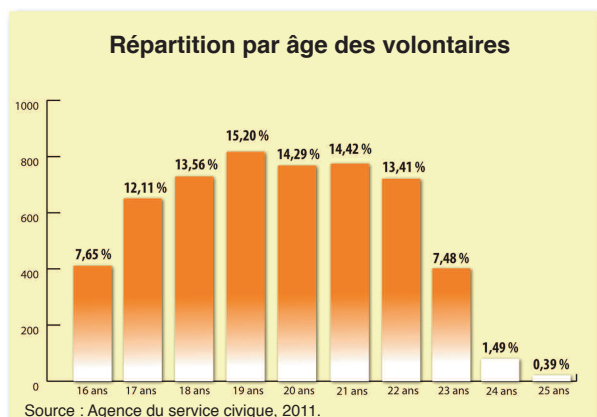
Evolution des statuts

Le service civil devait permettre aux jeunes de 16 à 25 ans, résidant en France depuis plus d'un an, de s'engager pour une période de 6, 9 ou 12 mois. Il envisageait surtout de créer un effet de génération pour renforcer la mixité, la cohésion sociale et la participation civique

des jeunes. Mais trop complexe et plus souvent perçu comme une aide à l'emploi peu efficace, pour les jeunes en difficulté, il n'a pas su séduire. Il évoquait notamment un volontariat dans le cadre de missions d'intérêt général ou d'insertion professionnelle, mais en globalité. Alors que le service civique propose des domaines clairement fixés, devant être « prioritaires pour la Nation », qui



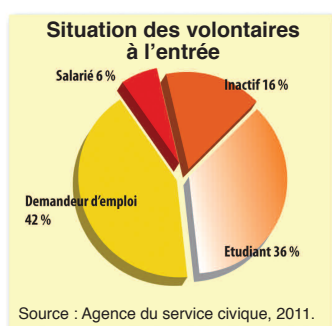
revêtent un caractère philanthropique, éducatif, environnemental, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial ou culturel, ou concourent à des missions de défense et de sécurité civile ou de prévention, de promotion de la francophonie et de la langue française ou à la prise de conscience de la citoyenneté française et européenne.



Le nouveau service civique a également unifié sous un statut homogène quelques-uns des principaux dispositifs de volontariat et s'adresse à tous, y compris aux non européens séjournant régulièrement en France. Principalement destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, sous la forme de « l'engagement de service civique », un second volet a été créé sous la forme du « volontariat de service civique » ouvrant ainsi de nouvelles perspectives d'engagement aux personnes de plus de 25 ans et sans limite d'âge. A ce titre, 4 766 personnes s'étaient engagées au 1er mars 2011. Ce nouveau statut permet notamment à des jeunes qualifiés de s'engager à la fin de leurs études et surtout de pouvoir aider la communauté à n'importe quel moment de la vie avec un engagement pouvant également être utile dans leur parcours professionnel.

Formation et aide à l'insertion professionnelle

Le faible nombre de jeunes s'étant engagés en service civil, témoigne du peu d'intérêt qu'a suscité ce dispositif au sein de la jeunesse et le nouveau dispositif se devait d'apporter une



réponse à leurs besoins dans une période où la précarité et l'insertion professionnelle sont au cœur de leurs attentes. Indiquons ainsi que 42 % des volontaires étaient demandeurs d'emploi en 2010. Le volontaire bénéficie toujours d'un accompagnement pour faciliter le déroulement de sa mission et d'une formation citoyenne, mais la nouvelle formule propose un véritable appui à sa réflexion sur son projet d'avenir. Le service civique a donc vocation à être mieux reconnu et valorisé dans le parcours de formation et notamment dans le cursus universitaire, à travers la validation des acquis de l'expérience (VAE). Reprenant ainsi les mesures préconisées par l'AVE, Jeannette Bougrab, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Education nationale, de la jeunesse et de la vie associative annonçait, en janvier 2011, lors de son intervention au colloque de l'AVE, la publication d'un décret visant à faire reconnaître l'expérience acquise lors de ces missions, sous forme d'unités dans le parcours universitaire.

Donner un nouveau souffle au service civique

La volonté de revivification de l'engagement citoyen est un projet ambitieux et doit, après l'échec des précédentes tentatives de mise en place du service civil, s'accompagner d'une analyse structurée de ce nouvel engagement. Des améliorations sont nécessaires et nous ne devons pas hésiter à soulever toutes les questions qui se posent pour donner de l'ampleur au service civique et promouvoir l'engagement des jeunes.

Le service civique doit se positionner comme un engagement de qualité pour les structures d'accueil mais également comme un engagement reconnu et valorisé pour les volontaires. Et si pour le moment les missions de solidarité constituent avec 28,3 % l'essentiel de l'offre, il faut enrichir autant que possible les contenus des missions et la diversité des tâches. Mieux communiquer à ce sujet auprès des structures d'accueil est donc un point essentiel pour l'avenir du service civique.

De plus, à la lecture des missions proposées sur le site de l'Agence du service civique, il apparaît qu'une minorité de grandes struc-

Service obligatoire : une idée complexe et coûteuse

Bien que la question ouvre un débat trop vaste pour être développé ici, relevons tout de même une proposition récurrente, relative à la création d'un service civique obligatoire, qui s'inspirerait de la journée d'appel et de préparation à la défense. Projet que certains envisagent en effet comme « l'avenir du service civique » alors même que cette notion d'obligation est en totale opposition à la philosophie de l'actuel statut basé sur le volontariat. On ne peut en effet contraindre autrui à être généreux et désintéressé. De plus, avec un manque évident d'infrastructures adaptées à un projet d'une telle envergure, le coût annuel global, calculé sur la base de 6 mois de service pour un effectif d'environ 600 000 jeunes reviendrait à plus de 6 milliards, soit 10 500 euros par appelé. Et rappelons enfin un sondage de *Valeurs Actuelles* qui révélait en 2006, que seuls 25 % des moins de 35 ans étaient favorables au caractère obligatoire du service civique. Ainsi, au-delà des préoccupations pratiques et de mise en œuvre, une telle idée n'aurait de chances d'aboutir que par l'adhésion de tous et en particulier des jeunes. Aussi, malgré l'apport d'un petit complément d'information dans le domaine de l'éducation civique, un tel projet ne saurait donc être raisonnablement envisagé.

tures nationales monopolise la plupart des missions proposées. Or c'est auprès d'une multitude de petites structures que l'aide de jeunes volontaires prendra toute son importance. Il n'y a en effet que de cette manière que le monde associatif bénéficiera de cette nouvelle dynamique. Il faut faciliter davantage encore les procédures d'agrément des petites structures et leur apporter un soutien plus efficace au niveau de l'encadrement et de la formation des volontaires. De même, le recours à l'intermédiation pourrait être encouragé dans les petites structures et leur permettre d'accueillir la population de jeunes bénévoles qui leur fait parfois défaut pour développer de nouveaux projets et donner un nouvel élan au secteur associatif.

D'autres champs d'action doivent s'orienter vers les avantages pour les bénévoles eux-mêmes. Dans ce cadre, améliorer le niveau des formations, souvent jugé insuffisant, serait un atout certain pour l'expérience acquise par le volontaire mais également pour la qualité des missions. De plus, bien que le dispositif ait été créé avec un souci de mixité sociale, les jeunes des quartiers populaires et les jeunes ruraux ne semblent pas très attirés par ce dispositif et une meilleure communication en ce sens serait nécessaire.

Mais pour aboutir à des propositions efficaces, l'Agence de service civique doit avant tout jouer la transparence en effectuant des évaluations régulières et publiques, qui permettront d'établir et de rectifier les causes éventuelles d'échec. Ainsi, le service civique a-t-il réellement créé de nouvelles vocations au bénévolat ou les recrues de 2011 sont-elles d'an-

ciens bénévoles simplement réorientés vers ce nouveau statut ? De même, si les grandes structures nationales ne représentent que 13 % des agréments octroyés, quelle proportion de volontaires accueillent-elles réellement ? Notons également que bien que réduite par rapport au service civil, la durée hebdomadaire minimale de 24h est sans doute encore trop contraignante pour beaucoup d'étudiants ou d'actifs et qu'il serait intéressant de connaître leur avis à ce sujet. Et tant d'autres questions qu'il est impératif de se poser devant un projet d'une telle ambition, car il ne faudra pas hésiter à faire preuve d'imagination pour améliorer les modalités du service civique, favoriser la diversité associative et, enfin, assurer l'avenir des nouvelles générations de citoyens engagés.



« **Le Labo des Engagements** » a été créé en 2010 par « L'Agence pour le Volontariat et la Valorisation de l'Engagement » (AVE). Ce laboratoire d'idées, a pour vocation d'analyser les évolutions du mouvement associatif et de l'engagement bénévole afin de mieux en comprendre les enjeux, les intérêts, les orientations et les limites.

Placé sous l'autorité d'un conseil scientifique, « le Labo » bénéficie de la participation de spécialistes reconnus (universitaires, acteurs du monde associatif, ...) invités à venir échanger sur les problématiques retenues par le conseil scientifique.

Ces débats aboutissent à l'élaboration de publications scientifiques, de fiches de méthode et d'outils à destination des structures d'accueil et des bénévoles. Le Labo produit également des propositions pour améliorer les pratiques des acteurs et les politiques publiques.

Le Labo des Engagements
AVE, 55 avenue Marceau, 75116 Paris
Tél. : 01 78 16 40 20
www.ave-engagements.fr